

Lutte contre les LGBTphobies dans l'ESR : actualisation du guide à destination de la communauté académique

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°416569 - Publié le 29/10/2025 à 15:41

Imprimé par - abonné # - le 07/11/2025 à 06:58



« Nous avons publié un premier guide à destination de la communauté académique sur le cadre réglementaire et juridique en matière de lutte contre les LGBT-phobies en 2021, avant l'actuel plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT + (2023-2026). Une nouvelle version de ce guide va être publiée dans l'année à venir », annonce Chloé Mour, chargée de mission égalité, droits LGBT (Lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre) + et lutte contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes) au Mesre, le 16/10/2025.

Elle intervient lors de la journée d'études « Lutter contre les discriminations vécues par les étudiants LGBTQI + dans l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) » organisée par l'Ondes (Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur), la Chaire LGBTQI + et la CPED (Conférence permanente des chargé(e)s de mission et référent(e)s égalité et diversité), à l'Université Lyon 1.

Chloé Mour indique aussi qu'une note de cadrage devrait paraître dans les mois à venir, suite à la réalisation d'un bilan sur la mise en œuvre du courrier 2019 relatif à l'utilisation du prénom d'usage. « Elle vise à couvrir beaucoup plus d'aspects que le courrier de 2019. »

Une autre mesure, prise lors du comité de suivi du plan interministériel en mai 2025, consiste à promouvoir et diffuser des ressources pédagogiques et des moyens de sensibilisation à la lutte contre les LGBT-phobies à destination des établissements.

Il est aussi prévu qu'un module de sensibilisation sur la lutte contre les LGBT-phobies soit intégré dans les parcours de formation initiale des étudiants des professions de santé, mesure copilotée avec le ministère de la santé et de l'accès aux soins « que nous allons bientôt amorcer ».

Côté recherche, le ministère travaille avec l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie) à la promotion et à la mise en place de webinaires montrant des parcours de thèses Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche) qui portent sur les enjeux de lutte contre les LGBTphobies, afin de renforcer la recherche sur ces thématiques.

Chloé Mour annonce enfin l'organisation par la CPED d'une journée de formation sur les rapports de domination croisés dans l'ESR, ouverte à toute la communauté le 03/12.

État des lieux des actions de lutte contre les LGBT-phobies dans les établissements d'ESR

Chloé Mour évoque plusieurs résultats tirés de l'enquête sur les actions de lutte contre les LGBT-phobies dans les établissements d'ESR, pilotée par le Mesre et publiée le 05/03/2025. Elle vise à faire un état lieu des actions menées, pour « partager un ensemble de bonnes pratiques » et mettre à jour le guide ministériel de 2021 sur la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT + dans l'ESR.

L'enquête démontre que la lutte contre les LGBT-phobies est incluse dans le plan d'action d'égalité de 60 % des établissements répondants, et en cours d'intégration pour 24 % d'entre eux.

« On voit que c'est une thématique qui est en train d'être de plus en plus intégrée à des politiques structurées. Il y a un enjeu de responsabilisation des gouvernances, et de visibilisation des actions, qui couvrent des thématiques beaucoup plus larges qu'il y a quelques années », indique Chloé Mour.

Toutefois, « seulement 28 établissements sur les 70 ont instauré une procédure de modification des prénoms, des genres d'usage et du titre de civilité pour les agents et agentes. C'est encore un angle mort. Nous devons former l'ensemble des personnels sur cette question ».

Concernant les dispositifs de signalement, « la quasi-totalité des établissements ont indiqué qu'ils intégraient les discriminations et les violences LGBT-phobes dans le périmètre de leurs dispositifs, ce qui est conforme au cadre légal. Cependant, pour un tiers des établissements, la communication sur les dispositifs ne mentionne pas explicitement ces violences et discriminations ».

Pour Chloé Mour, cela signifie que certains étudiants mégenrés, victimes d'insultes transphobes ne vont pas forcément identifier ces dispositifs de signalement des VSS comme « des endroits où on peut aller signaler ce type de violences. Il y a tout un enjeu de communication aussi autour du dispositif et plus globalement de communication sur la lutte contre les LGBT-phobies ».

48 établissements sur les 70 ont mis en place une procédure spécifique pour la communauté étudiante.

Méthode

Un questionnaire a été déployé du 22/10 au 15/11/2024.

Il prend comme cadre de référence deux textes indiquant les mesures à entreprendre pour lutter contre les LGBTI (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres ou intersexes)-phobies :

- le courrier du 17/05/2019 ;
- la circulaire du 20/06/2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la fonction publique de l'État.

70 établissements ont répondu au questionnaire, principalement des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'ESR (universités, grands établissements et écoles). Ce sont majoritairement leurs chargés de mission égalité, référents ou VP (Vice-président(e)) traitant ces questions, qui ont répondu.

Actions du Mesre en cours de réalisation

La note de cadrage à paraître selon Chloé Mour a été « rédigée pour s'adresser aux établissements publics, mais en prenant en compte les établissements privés, qui sont aussi sous un cadre réglementaire obligeant les employeurs à mettre en place un certain nombre d'actions de prévention, de sensibilisation. Nous avons pris soin d'inclure aussi leur réalité ».

Évolution des logiciels SI (Système d'information)

Chloé Mour indique que le ministère « a repris le travail » sur la problématique des logiciels des systèmes d'information des établissements. Le courrier de 2019 annonçait déjà un travail avec l'Amue (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche) et Copytel, deux éditeurs de logiciels, pour permettre le renseignement d'un prénom d'usage dans les logiciels d'inscription de la communauté étudiante.

« Nous avons contacté l'Amue, qui nous a fait un état des lieux des pistes de modifications. Nous avons un cahier des charges plus complet qu'en 2019. Nous avons inscrit un budget en prévisionnel cette année pour permettre la modification de certains éléments, l'ajout du prénom d'usage, du genre d'usage, ou la suppression de la civilité dans les logiciels RH (Ressources humaines) ».

Chloé Mour relève toutefois des difficultés : le coût des modifications et leur « faisabilité, parce que les logiciels SI de l'ESR sont en lien avec ceux d'autres écosystèmes, comme le ministère du Travail ou d'autres institutions. Il est nécessaire que les modifications soient prises en compte par les autres logiciels pour qu'on ne se retrouve pas dans une situation où une personne ne serait plus rémunérée parce ce qu'elle ne serait plus reconnue auprès des finances publiques. »

« Il y a tout un enjeu de coordination, qui dépasse le travail de notre ministère. Lors du dernier comité de suivi du plan interministériel porté par la DILCRAH, les associations nous ont redemandé d'engager ce travail de modification des logiciels SI pour l'ensemble des ministères. Nous ferons part des avancées dans les semaines et les mois à venir. »

Accompagner la recherche sur les discriminations LGBT-phobes

Le ministère indique travailler « à une meilleure exploitation des données de l'OVE (Observatoire national de la vie étudiante) (Observatoire de la vie étudiante), qui prennent en compte les variables identité de genre, orientation sexuelle ». Depuis 2023, l'enquête menée tous les trois ans par l'Observatoire sur la condition de vie des étudiants, inclut un volet sur les discriminations LGBT-phobes et les VSS.

Chloé Mour rappelle qu'en mai 2024, une mesure a été prise pour assoir le soutien du ministère aux activités de la chaire LGBTQI +, ayant débouché sur la création du réseau Jeunes recherches LGBTQI +, et la parution de deux enquêtes nationales.

Un groupe de travail, composé d'universitaires, d'associations spécialisées a été lancé en partenariat avec la chaire LGBTQI +, « dans le but de publier des recommandations courant 2026. Nous trouvons intéressant que les établissements puissent avoir des kits, des outils, des méthodologies, des conseils sur l'élaboration d'enquêtes pour mesurer les LGBT-phobies », indique Chloé Mour.

[Résultats du questionnaire sur les actions de lutte contre les LGBTIphobies dans les établissements de l'ESR](#) 



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

2022-2025

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Composantes	• Secrétariat général ; • Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; • DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; • Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directeurs généraux : • recherche et innovation : Jean-Luc Moullet (au 19/02/2025) • enseignement supérieur et insertion professionnelle : Olivier Ginez (au 16/07/2024)
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 29/10/2025 à 12:19